

# Le mercredi, une parenthèse dans la semaine des enfants ?

Juin 2023





# Sommaire

<b>1 /</b> Introduction . . . . .	3
<b>2 /</b> De la souplesse dans un cadre rigide ! . . . . .	4
<b>3 /</b> Les temps et les initiatives laissés aux enfants (trop ?) limités ! . . . . .	9
<b>4 /</b> Des loisirs en proximité . . . . .	14
<b>5 /</b> Des équipes qui se professionnalisent mais toujours incomplètes ! . . . . .	17
<b>6 /</b> Conclusion . . . . .	19

# Introduction

## L'OBSERVATOIRE DES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS

L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs est animé par la Fédération nationale des Francas avec le concours de ses associations départementales. Sa mission essentielle est d'étudier les changements à l'œuvre dans le champ d'activité des centres de loisirs afin de formuler des propositions pour leur évolution. Outre les enquêtes annuelles, l'Observatoire propose des rencontres en région et se décline en différentes actions dans un grand nombre de départements. 



En 2022, L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs publiait le rapport « Le périscolaire à la loupe »<sup>1</sup>. Un grand nombre de structures partageaient le point de vue selon lequel le périscolaire, s'il détient incontestablement des ambitions éducatives, est un temps de repos pour les enfants, un temps pour souffler, pour se retrouver entre ami-es. Un des témoignages a retenu l'attention du groupe technique national en charge de l'orientation des travaux de l'Observatoire : « *le mercredi au centre de loisirs est une parenthèse dans la semaine scolaire des enfants* ».

La loi de 1882 sur l'enseignement primaire prévoit que les enfants bénéficient d'une journée vaquée pour leur permettre de poursuivre leur instruction religieuse. Historiquement placée le jeudi, elle est déplacée au mercredi en 1972 suite au raccourcissement de la semaine d'école et pour une meilleure répartition des temps scolaires. Les problématiques liées à cette journée basculent alors autour de questions d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Il s'agit de faire du mercredi une pause dans la semaine d'école afin de permettre aux enfants de « se restaurer », c'est-à-dire de reprendre des forces et de se remettre dans les meilleures dispositions possibles pour le retour aux apprentissages. Les récentes évolutions des décrets ont libéralisé l'organisation de la semaine scolaire, chaque territoire s'organisant comme il le souhaite. En effet, si

1 – [http://www.ensemblepourleducation.fr/sites/default/files/articles/files/les\\_francais\\_-\\_rapport\\_de\\_lobservatoire\\_des\\_centres\\_de\\_loisirs\\_educatifs\\_-\\_2022.pdf](http://www.ensemblepourleducation.fr/sites/default/files/articles/files/les_francais_-_rapport_de_lobservatoire_des_centres_de_loisirs_educatifs_-_2022.pdf)

l'organisation des temps scolaires repose sur neuf demi-journées d'école, de nombreux territoires bénéficient d'une dérogation permettant une organisation sur huit demi-journées<sup>2</sup>. Certains enfants ont donc cours le mercredi matin tandis que d'autres bénéficient d'une journée totalement libérée.

Ce deuxième volet de l'enquête portant sur les centres de loisirs des temps périscolaires s'est donc attaché à étudier en quoi et comment le mercredi pouvait concrétiser cette parenthèse. L'objectif était également de dépasser un apparent paradoxe : comment cette parenthèse s'accorde avec la fonction éducative des centres de loisirs. Dans cette optique, l'enquête 2023 de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs a interrogé les fonctionnements des structures, la place laissée aux initiatives des enfants, les activités proposées mais aussi la composition des équipes d'animation.

Par définition, la journée du mercredi est une journée libérée, une journée où s'amenuisent les contraintes pour permettre à l'enfant de récupérer de ses journées d'école, pour se régénérer, pour se distraire... 

2 – Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000035022480>

# 1 De la souplesse dans un cadre rigide !

L'article R227-25 du Code de l'action sociale et des familles<sup>3</sup> dispose que « la personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 met en œuvre le projet éducatif [...] dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil ». Ce document, communément appelé « projet pédagogique », définit les grands principes de fonctionnement des centres de loisirs, notamment « la répartition des temps respectifs d'activité et de repos », « les modalités de participation des mineurs » ou « la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil » tout en prenant en compte l'âge des mineur-es concernés. L'enquête 2023 de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs cherche donc à identifier quelques points de fonctionnement qui permettraient de vérifier en quoi le mercredi au centre de loisirs constitue bien une parenthèse dans la semaine scolaire des enfants.

3 – [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042174449](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042174449)

## Une organisation à la main des adultes

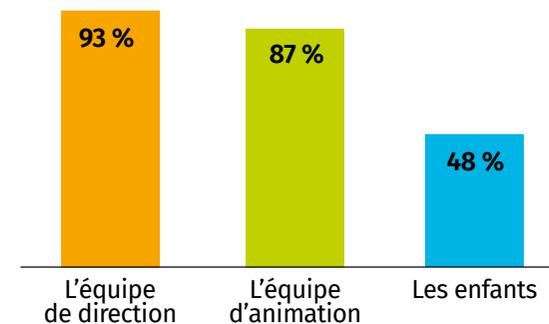
Les responsables des centres de loisirs interrogés indiquent massivement (90 %) que leur structure dispose d'un projet pédagogique qui prévoit une organisation-type pour l'ensemble des mercredis de l'année. Elles et ils précisent par ailleurs que la modification de cette organisation-type est du ressort des adultes (équipe de direction 93 % ou équipe d'animation 87 % - graphique 1). Dans plus de la moitié des centres, l'organisation-type n'est pas aménageable par les enfants : seuls 48 % des centres leur laissent cette possibilité.



# 90%

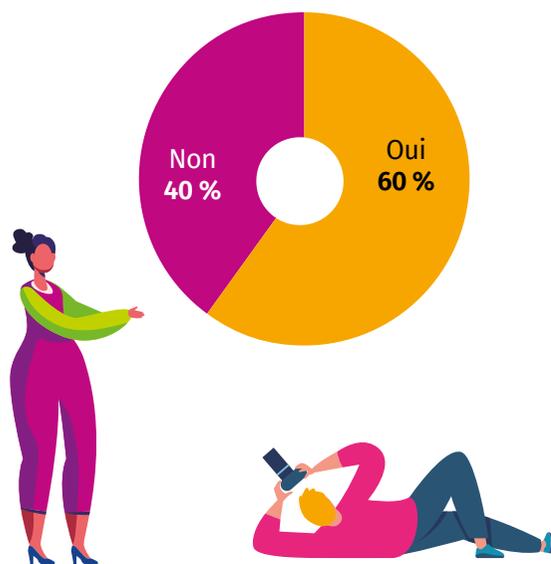
des projets pédagogiques prévoient une organisation-type pour l'ensemble des mercredis

GRAPHIQUE 1  
Qui peut modifier l'organisation-type ?



La parenthèse, au sens de la pause, se questionne tout particulièrement pour les enfants qui arrivent tôt le matin, partent tard le soir et qui sont, par conséquent, présents sur une très large amplitude horaire. Pour ces enfants, 60 % des projets pédagogiques envisagent des aménagements particuliers (graphique 2).

**GRAPHIQUE 2**  
Le projet pédagogique prévoit-il des aménagements pour les enfants présents sur de grandes amplitudes horaires ?



dans leurs réponses, un grand nombre de centres affirment avoir institué des aménagements dans leur organisation-type pour que les enfants retrouvent d'autres enfants accueillis dans des groupes différents ou d'une autre tranche d'âge (de la famille ou des ami-es), ou pour qu'elles et ils puissent se reposer ou jouer librement.

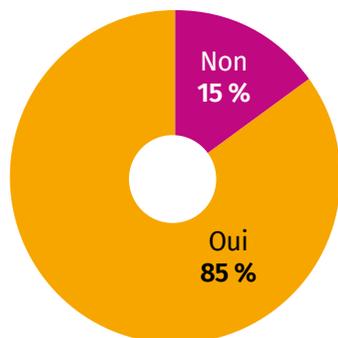
- 1 Ces aménagements sont principalement planifiés à deux moments précis de la journée : les temps d'arrivée et de départ des enfants, et le temps après le repas : « *Temps de garderie aménagés le matin (7h à 9h) et le soir (17h à 19h), temps où les enfants sont en autonomie et en libre choix d'activités selon leurs rythmes et leurs heures d'arrivée et de départ* », « *temps calmes pour tous après le repas* », « *un temps de repos ou de sieste après le repas* ».
- 2 D'autres centres évoquent un fonctionnement où il est possible de prendre une pause et d'aller se reposer à n'importe quel moment de la journée. Cette possibilité suppose une organisation pédagogique, un aménagement des locaux et une structuration de l'équipe éducative adéquate : « *mise à disposition d'une salle pour pouvoir faire des activités calmes et s'isoler du bruit* », « *tente de relaxation, casque anti-bruit, couverture lestée pour ralentir le rythme et pouvoir s'isoler si besoin* » ; « *durant la journée, l'équipe veille à l'état de fatigue de l'enfant en l'observant et en lui proposant des temps calmes ou un temps de repos allongé* ».
- 3 Enfin, quelques centres organisent leur fonctionnement pour répondre à d'autres besoins, comme la possibilité d'accompagner les enfants vers des activités extérieures au centre et de revenir après, ou celle de bénéficier d'un temps et d'un espace calme pour faire ses devoirs.



dans les 40 % de centres dont le projet pédagogique ne prévoit pas d'adaptation particulière, un grand nombre de centres précisent que leur projet est dédié à l'accueil de tous les enfants avec une attention portée à chacune d'entre elles et chacun d'entre eux : « *toute l'organisation part de ce principe, sans faire l'objet d'une parenthèse spécifique* », « *respect du rythme de l'enfant quelle que soit l'amplitude horaire d'accueil* ». Un nombre important de centres reconnaissent ne pas avoir réfléchi à la question en indiquant qu'elle devra être traitée prochainement : « *la problématique n'avait pas été identifiée* », « *point qui n'a jamais été pris en considération jusqu'à maintenant* ». Les équipes ont parfois le sentiment que la question n'a pas lieu d'être car elles n'identifient pas de besoins chez les enfants et ne fait pas l'objet de demandes des familles : « *les familles et les enfants ne se sont pas exprimés dans ce sens* », « *on a jamais eu de demande d'enfants ou de parents* ». Enfin, les difficultés de recrutement et l'insuffisance de personnels sont cités par quelques responsables de centres pour expliquer l'absence d'aménagements spécifiques : « *pas d'équipe suffisante* », « *pas les moyens de mettre en place un accueil personnalisé* ».

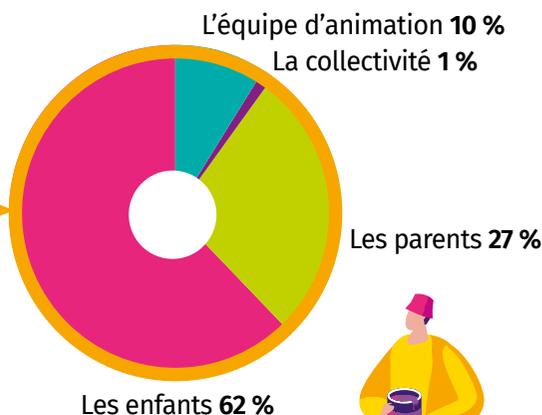
### GRAPHIQUE 3

Existence d'un programme des activités du mercredi



### GRAPHIQUE 4

Destinataire prioritaire du programme des activités



## Un incontournable : le programme !

Une grande majorité des centres de loisirs proposent un programme des activités du mercredi (85 % - graphique 3). Pour la plupart de ces centres (62 % - graphique 4), ce programme est essentiellement destiné aux enfants, il doit permettre de leur donner envie de venir, de les rassurer, de connaître à l'avance les activités qui leur seront proposées : « ils ont un repère et une vision de leur journée », « pour que les enfants puissent se projeter », « pour qu'ils soient acteurs de leur journée », pour « rassurer, permettre l'autonomie et le choix de

l'enfant ». 27 % des responsables des centres participant à l'enquête indiquent que le programme est plutôt destiné à informer les parents : « pour que les familles sachent ce que l'on va faire », pour « informer les familles sur l'organisation de la journée de leur enfant ». Il est régulièrement relevé que ce sont les parents eux-mêmes qui requièrent un programme : pour « répondre aux demandes des familles », « c'est une demande des parents d'avoir le programme détaillé. Certains inscrivent leurs enfants selon l'activité proposée ». Le programme est aussi un moyen de favoriser la



© Les Francas d'Ille-et-Vilaine

relation entre équipe, enfants et parents : « afin de créer du lien avec les familles sur l'organisation des journées des enfants », « aider les parents et les enfants à communiquer sur leurs pratiques », « il est important que les parents soient impliqués dans la vie du centre et nous pensons que cela passe par une connaissance des activités de leurs enfants ». Quelques centres indiquent également que la réalisation du programme d'activités est de nature à faciliter le travail de l'équipe éducative : « permet d'aider les animateurs à comprendre un objectif éducatif et de concevoir une programmation cohérente », « pour la préparation des animations », « cela rassure l'équipe », « c'est un outil de travail qui sert de guide à l'équipe ». Enfin, de rares centres (1 %) pointent une sorte d'injonction émanant de la collectivité consistant à devoir lui fournir un programme pour « avoir une vision d'ensemble du travail que l'équipe a l'intention d'accomplir ».

**d'**autres réflexions apparaissent de manière complémentaires et transversales. Outre le fait que la diffusion d'un programme d'activités est un acte de communication pour faire savoir ce que propose un centre de loisirs, il s'agit aussi d'un plaidoyer pour sa fonction éducative et pour la reconnaissance de l'animation socioculturelle : « *valoriser les actions de l'équipe d'animation* », « *présenter nos projets et pourquoi nous proposons cela à leurs enfants* », « *montrer une image sérieuse aux familles qui voient que l'équipe travaille, décore, anime [...] et apprend des choses intéressantes aux enfants* ». De la même manière, le programme sert à prouver que les centres d'intérêt et les demandes des enfants ont été pris en compte : « *élaboré grâce aux demandes des enfants* », « *concrétiser des projets pensés avec les enfants* », « *les inciter à proposer eux-mêmes des nouvelles activités qu'ils pourront voir apparaître sur les programmes suivants* ». Le programme a aussi une vertu visant à une meilleure organisation tant du côté de l'équipe d'animation : « *prévoir le matériel et l'utilisation des locaux* », « *prévoir la préparation des activités* », que pour les enfants et leurs parents : « *adapter la tenue et le matériel* », « *prévoir les affaires nécessaires* », « *annoncer s'il y a des horaires et des tenues spécifiques* ».

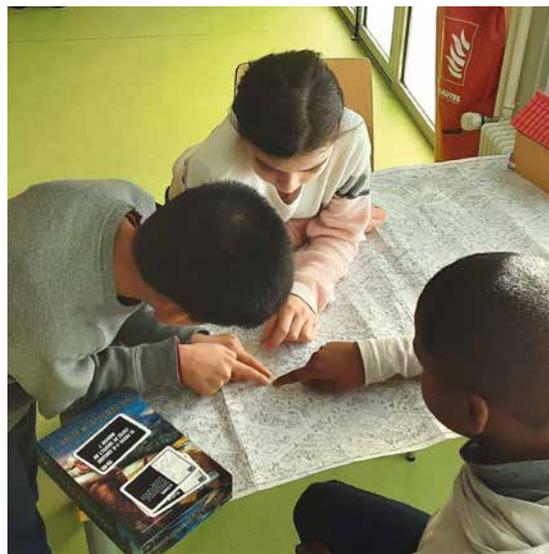


**Le programme d'activités du centre de loisirs est aussi un élément de plaidoyer pour sa fonction éducative**



**p**our les centres qui n'établissent pas de programme d'activités (15% - graphique 3), plusieurs modèles explicatifs sont exposés :

- **un mercredi en gestion collective** : le programme de la journée est construit avec les enfants dès leur arrivée par le biais de temps institués permettant la concertation et la prise de décision : « *les activités [...] organisées avec les enfants sur des temps de forum* », « *le programme est élaboré avec les enfants. Nous définissons uniquement des grands axes organisationnels* », « *ce sont les enfants qui décident des activités de la journée, en incluant les propositions des animateurs après consultation* », « *toutes les activités sont choisies lors de réunions avec les enfants* ».



© Les Francas du Jura

- **un mercredi en gestion partagée** : l'équipe d'animation offre un cadre au sein duquel les enfants peuvent s'inscrire à une activité proposée par des adultes, profiter d'espaces pour des jeux libres, organiser une activité ou ne rien faire : « *l'animatrice peut proposer des activités dans un espace mais les enfants ont aussi à disposition du matériel pour évoluer de manière autonome* », « *le centre est organisé en coins permanents. Les enfants peuvent donc participer librement aux activités proposées, utiliser les coins permanents ou monter leurs projets à l'aide d'un animateur* ».

- **un mercredi en gestion libre** : Les adultes peuvent proposer des activités mais leur rôle est surtout d'assurer la sécurité physique des enfants. Ces derniers peuvent participer à ces activités ou faire ce qu'ils ont envie : « *les animatrices proposent des activités et les enfants font ou non* », « *il y a un contexte mis en place par les adultes mais les enfants sont libres de choisir* », « *des activités sont proposées mais ne sont pas obligatoires* ».

Quelques participants identifient des facteurs limitant qui les empêchent de construire une programmation d'activités du mercredi. Le premier est l'impossibilité d'organiser des temps de préparation car ceux-ci ne sont pas prévus dans le temps de travail de l'équipe. Le second est lié à la pénurie d'animateurs et d'animatrices : « *l'instabilité dans l'équipe ne permet pas de mettre en place un programme d'animation* ».

**g**lobalement, les projets pédagogiques des centres de loisirs proposent des fonctionnements qui ont pour finalité d'organiser les cadres qui vont permettre aux équipes d'animation de diriger des jeux, des sorties, des ateliers, des pratiques. Ces cadres semblent assez rigides et les enfants ont peu de marges de manœuvre pour les faire évoluer de manière durable. L'organisation-type d'une journée et la programmation des activités est plutôt une question pour les adultes. La dimension logistique intervient très fortement : les équipes ont besoin de s'organiser pour planifier au mieux les activités et s'assurer des conditions matérielles de leur réalisation. La dimension éducative est également très prégnante. Les animations intègrent une progression pédagogique et ont donc besoin d'être projetées. Le constat d'une certaine rigidité dans les fonctionnements est avéré. Pour autant, dans cette forme de rigidité, les enfants ont souvent la possibilité de faire valoir leurs points de vue. 



## CE QUE LES ENFANTS DISENT DE LEURS LOISIRS

**E**n 2020, dans le cadre de l'opération « 100 000 enfants s'expriment et dialoguent », la Fédération nationale des Francas a demandé le traitement et l'analyse de paroles d'enfants et d'adolescent-es à une équipe d'universitaires<sup>4</sup>. Un des enseignements est que les enfants sont très critiques sur le fonctionnement même des structures de loisirs qui leur sont dédiées. Ainsi, ils affichent une préférence pour les temps interstitiels, c'est-à-dire les temps avant, entre et après les activités. Ces temps offrent plus de souplesse dans leur organisation et plus de liberté de choix aux enfants. En cela, les enfants interrogent la question de la journée-type construite pour eux par les adultes. Ils reviennent aussi sur la manière dont sont constitués les groupes au sein des accueils, remettant en cause le recours systématique aux tranches d'âge qui interdisent les activités entre voisin-es, fratries... Enfin, le rapport pointe une forte envie des enfants de disposer d'une réelle influence « sur l'organisation même du centre de loisirs ou du séjour ». 

<sup>4</sup> – Source : *Considérations enfantines, points de vue des enfants et des adolescent-es sur leur quotidien* – Besse-Patin, Claude et Roucous 2020.





## Les temps et les initiatives laissés aux enfants (trop ?) limités !



Comme évoqué précédemment, le Code de l'action sociale et des familles (cf. p.4) impose que les dispositions propres à favoriser la participation des enfants soient clairement établies. Cette attention entre en écho avec un grand nombre d'articles de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), notamment les articles relatifs aux droits à l'éducation, aux loisirs, à l'expression et à la participation. Pour identifier comment les centres de loisirs concrétisent cette obligation, l'enquête de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs a souhaité réaliser quelques focales particulières : sur la possibilité de participer ou pas aux activités proposées, sur les temps et sujets d'expression des enfants, sur la capacité à concrétiser leurs idées ou leurs projets au sein du centre de loisirs, sur la possibilité de passer des temps de loisirs entre camarades...



© Les Francas de Vendée

Si le projet pédagogique a pour mission de penser l'organisation des activités, il se doit également d'explicitier comment sont pris en compte les envies des enfants, leurs besoins, leurs rythmes, et ce, quel que soit le moment de la journée. Très concrètement, certains enfants ne désirent pas participer à une activité parce qu'elle ne les intéresse pas, parce qu'ils veulent faire autre chose, ou bien tout simplement ne rien faire. L'infographie 1 présente la manière dont le projet pédagogique prévoit la prise en charge des enfants qui ne souhaitent pas participer à une activité.

### LES ENFANTS CONSULTÉS SUR LEUR DROIT AUX LOISIRS, AUX SPORTS ET À LA CULTURE

Chaque année, la Défenseure des droits et le Défenseur des enfants donnent la parole aux enfants en menant une consultation nationale auprès des moins de 18 ans, dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel du Défenseur des droits consacré aux droits de l'enfant, publié à l'occasion du 20 novembre. Cette démarche a pour objet de promouvoir un changement durable des postures, des pratiques et des représentations qui font qu'aujourd'hui la parole des enfants reste considérée par trop d'institutions, d'acteurs et d'actrices comme accessoire.

En 2023, l'objectif de la consultation est de permettre aux enfants de s'exprimer sur le thème du droit aux loisirs, au sport et à la culture. Le rapport du Défenseur des droits s'attachera à formuler des recommandations pour mieux assurer l'effectivité du droit aux loisirs, au sport et à la culture. Les Francas sont associés à cette démarche. **Plus d'informations auprès de l'association départementale des Francas.** 🔍



### INFOGRAPHIE 1

#### La prise en charge des enfants ne souhaitant pas participer à une activité



**3 %**

*Pas de prise en charge particulière, Les enfants participent à l'activité avec leur groupe.*



**21 %**

*Les enfants restent avec leur groupe mais font ce qu'ils veulent.*



**66 %**

*Les enfants restent avec leur groupe mais ils sont accompagnés dans leurs envies du moment.*



**10 %**

*Les enfants sont pris en charge par un animateur ou une animatrice dont c'est la mission.*



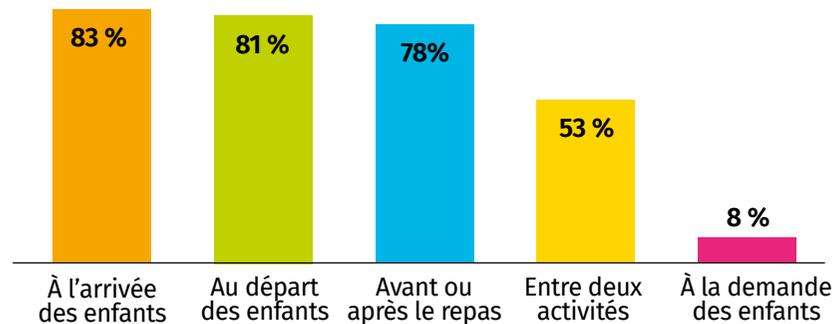
**d**ans la totalité des centres de loisirs interrogés, les dispositions régissant le fonctionnement permettent le jeu libre des enfants. La lecture du graphique 5 indique que les centres de loisirs ont quasiment tous opté pour des modalités très similaires. En effet, le jeu libre est toujours prévu dans des créneaux très contraints et très définis : essentiellement à l'arrivée et au départ des enfants, et avant et après le repas. Ils sont moins de 10 % à prévoir et à permettre aux enfants d'être à l'initiative de temps de jeu libre à n'importe quel moment de la journée.



© Les Francas du Jura

### GRAPHIQUE 5

#### Quand sont programmés les temps de jeu libre ? (plusieurs réponses possibles)



Les responsables des centres de loisirs indiquent à 81 % que leur projet pédagogique prévoit des temps, des espaces ou des démarches d'expression des enfants. La plupart de ces temps sont liés à la vie du centre, principalement les activités, les sorties (pour 69 % des centres), le fonctionnement du centre (54 %), les aménagements du centre (50 %). Elles et ils sont beaucoup moins nombreux à aborder des sujets d'actualité (37 %) ou la vie à l'école (28 %). Concernant les propositions des enfants sur le fonctionnement du centre et ses activités, 94 % des équipes en tiennent compte dans l'élaboration de leur programme dans des procédures très variées (infographie 2).

À noter, 14 % des centres de loisirs interrogés n'ont pas répondu à cette question.



**81%**

des projets pédagogiques prévoient des temps, des espaces ou des démarches d'expression

## INFOGRAPHIE 2

Suites données aux expressions des enfants  
(Les centres peuvent avoir retenu plusieurs modalités.)



**94%**

Les expressions des enfants sont prises en compte dans la programmation des activités et dans les aménagements du centre de loisirs.

« Nous prenons en note les envies des enfants pour construire le programme d'activités »,  
« nous essayons au maximum de les mettre en œuvre et d'impliquer les enfants dans la vie du centre »,  
« les idées sont soumises au conseil d'enfants »,  
« possibilité de faire leurs propositions au conseil d'administration et/ou à la direction de l'association »



**7,5%**

Les expressions des enfants sont mises en valeur au sein du centre de loisirs.

« un mur des expressions est mis en place »,  
« des restitutions plastiques ou sous forme écrite dans leur salle »,  
« expositions dans le centre social, présentation aux parents lors de journées familles »



**6%**

Les expressions des enfants conduisent à la mise en place de temps d'échanges et de débats.

« Nous partons sur des débats avec les enfants »,  
« certains nous servent de support à des discussions à visée philosophique »,  
« des outils / livres / méthodes d'animation sont recherchés afin d'alimenter les discussions et les étayer de sources »,  
« pour prévoir des temps d'échanges sur des thématiques spécifiques »,  
« c'est beaucoup pour échanger et apprendre à s'exprimer »

Quand les centres de loisirs sont interrogés sur les dispositions prévues pour accompagner les idées et les projets des enfants, une grande majorité se contentent d'évoquer principalement les propositions des enfants pour faire évoluer le contenu des activités prévues au centre de loisirs. L'intégration de ces propositions est alors soumise à la validation des adultes qui tentent, par diverses modalités de prendre en compte ce qui est alors considéré par les équipes comme des **1 suggestions** : « pour les idées et les projets, nous essayons de les mettre en place dans la période suivante. Si ce n'est pas possible, nous en discutons avec les enfants pour expliquer pourquoi », « nous incluons au maximum les idées des enfants dans le programme d'activités » ou « si les enfants émettent des envies ou des idées, les animateurs les évoquent en réunion. Selon les possibilités, nous les mettons en place ».

Certains centres de loisirs ont institué un **2 temps dédié** aux propositions des enfants : « dans notre programmation, nous inscrivons un mercredi intitulé "Rêve ton mercredi" » ou « mise en place d'une activité récurrente "c'est toi qui choisis", activité proposée et animée par les enfants ». D'autres proposent à un groupe d'enfants de s'emparer de l'idée et d'agir à sa concrétisation par le biais d'une **3 démarche de projet**. Cela implique un accompagnement de la part d'un membre de l'équipe, la recherche ou la mise à disposition des ressources nécessaires (finances, matériel ou compétences) : « un ou une animateur·trice se charge d'accompagner les enfants, en leur expliquant la faisabilité ou non des projets, en leur donnant des conseils, en

faisant des recherches avec eux », « possibilité pour les enfants de mener, seul ou à plusieurs, leurs projets [...] en autonomie, matériel mis à disposition, échange-ressources avec l'animateur référent de l'atelier libre ». De très rares centres de loisirs évoquent une dernière possibilité d'accompagnement des idées et projets des enfants en s'appuyant sur des outils et des démarches à destination de mineur·es qui permettent la formalisation d'un **4 projet associatif**. Les ATEC ou les Juniors associations, les deux démarches citées, comprennent outre l'accompagnement par un adulte, un temps de définition d'un projet d'action et d'un projet de fonctionnement collectif, préalablement définis par les enfants.

### INFOGRAPHIE 3 Quelles suites sont données aux idées et projets des enfants ?



### LES ATEC

Une ATEC offre l'opportunité aux enfants et aux adolescentes de se constituer en association temporaire, c'est-à-dire de se regrouper et de partager des connaissances et des compétences le temps de réaliser un projet qui leur est propre en définissant leur propre cadre de fonctionnement et de délibération. En cela, l'ATEC entend répondre aux exigences de l'article 15-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant : « les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique ». **Plus d'informations sur [centredeloisirseducatif.net](http://centredeloisirseducatif.net) ou auprès de l'association départementale des Francas.**



les francas

**g**lobalement, la stabilité des équipes est pointée comme un levier de réussite pour mener à bien ces accompagnements. Des équipes incomplètes ou en *turn-over* trop important viennent limiter la capacité à amener les enfants à concrétiser leurs projets : « la présence d'une équipe fixe qui suit le groupe tout au long de l'année facilite l'accompagnement », « avoir du mal à trouver des animateurs plus permanents n'aide en rien dans cet accompagnement ».

**e**nfin, quelques centres indiquent ne pas avoir encore pris de dispositions particulières pour accompagner les enfants dans leurs idées et leurs projets « ce point n'est pas formalisé dans le projet pédagogique », « pas d'accompagnement particulier »... 



## CONSTITUTION DES GROUPES : DES CONSIDÉRATIONS AVANT TOUT ORGANISATIONNELLES

**L**es groupes d'activités sont organisés dans la majorité des centres par les adultes, la direction ou l'équipe d'animation. Les groupes d'enfants sont pratiquement toujours constitués selon des critères d'âges, majoritairement selon trois groupes, un pour les enfants d'âge maternel et deux pour les enfants d'âge élémentaire. Les fratries, les affinités ou encore les envies des enfants ne sont généralement pas prises en compte : « groupes selon l'âge par le logiciel de facturation », « les groupes sont d'abord constitués par âge. Ensuite, dans le groupe d'âge par envies ». Cette structuration est figée durant l'année scolaire entière et les enfants restent toujours dans le même groupe. Pour les centres les plus petits, le groupe dépend parfois d'un seul animateur ou d'une seule animatrice et participe aux activités qu'elle ou il propose : « Seule une activité pour les plus grands, et une pour les plus petits est proposées ». Dans les centres aux effectifs les plus importants, les enfants peuvent choisir parmi les différentes activités proposées par les membres de l'équipe d'animation affectés à leur tranche d'âges et ainsi constituer des sous-groupes.

Certaines structures témoignent de fonctionnement sans groupes prédéfinis. Les enfants ont le libre choix de leur groupe et de l'activité qu'ils veulent faire, chaque mercredi est différent. Ces situations sont plus rares. « Les activités sont proposées et expliquées et/ou montrées aux enfants, qui ensuite choisissent ce qu'ils ont envie de faire ». 

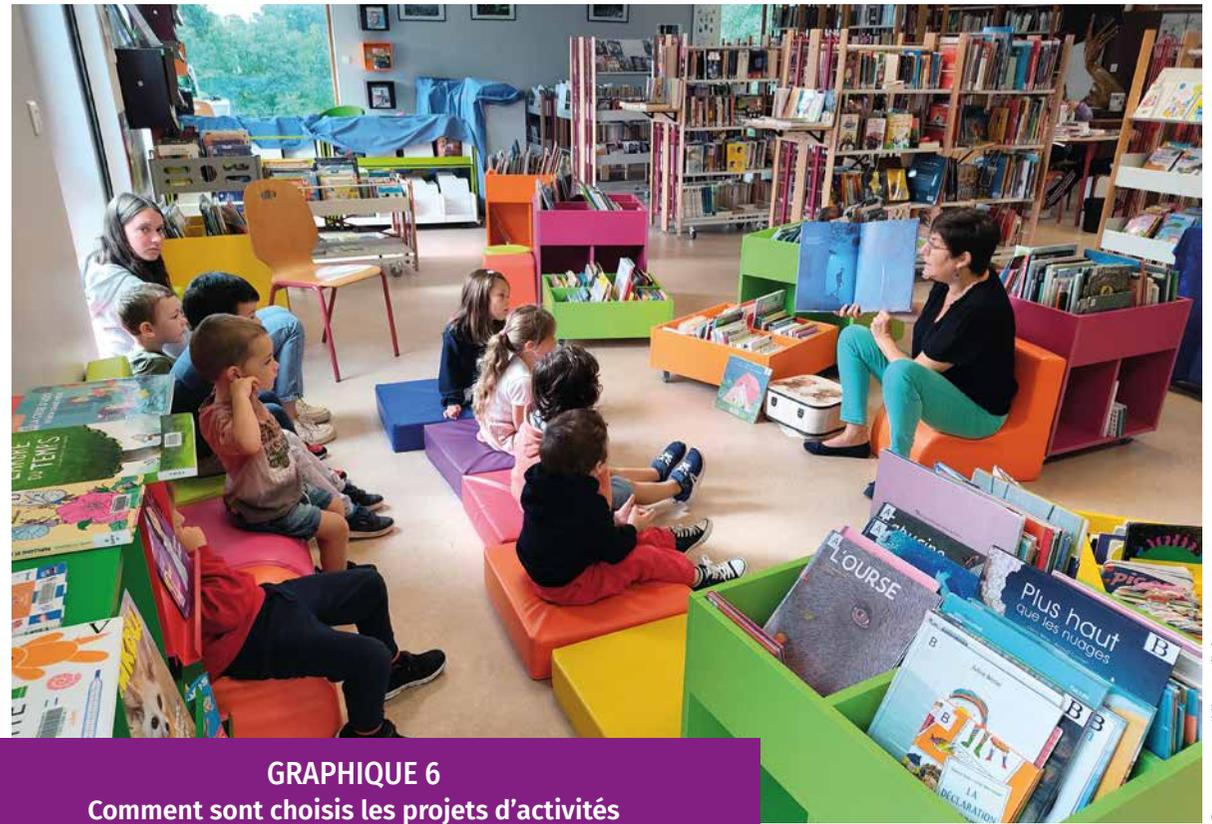




## Des loisirs en proximité

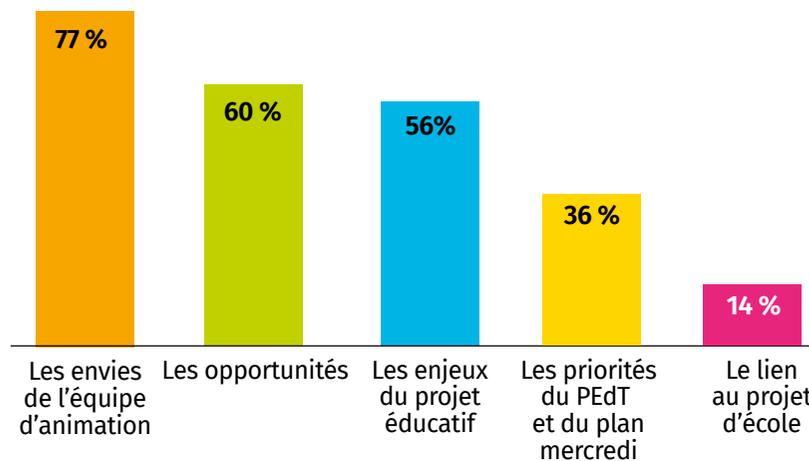
Les parties précédentes ont largement démontré que les activités occupaient une place prépondérante dans l'organisation et dans la vie du centre de loisirs, des enfants et des équipes. L'enquête 2023 a interrogé les responsables des structures pour connaître les motivations qui président à la sélection de ces activités, les domaines privilégiés ainsi que les partenaires et les opportunités du territoire mobilisés par les équipes.

Les centres de loisirs de l'enquête 2023 indiquent être 82 % à mettre en place des projets d'activités faisant l'objet d'une progression pédagogique sur plusieurs mercredis. Ces projets sont le plus souvent choisis en fonction des envies de l'équipe d'animation (77 % - graphique 6), des opportunités (60 %) ou des enjeux du projet éducatif de la structure (56 %). Le lien avec le Projet éducatif territorial (PEdT), le Plan mercredi ou le projet d'école sont moins fréquemment cités.



© Les Francas d'Ille-et-Vilaine

**GRAPHIQUE 6**  
Comment sont choisis les projets d'activités avec progression pédagogique ?  
(Plusieurs réponses possibles)



## INFOGRAPHIE 4

Les notes de prédilection des différents domaines d'activités



5,5 Pratiques culturelles

4,0 Pratiques de culture scientifique et technique

2,9 Pratiques de découverte de l'Europe et du monde

2,7 Pratiques autour du numérique

2,6 Pratiques d'échanges à caractère philosophique



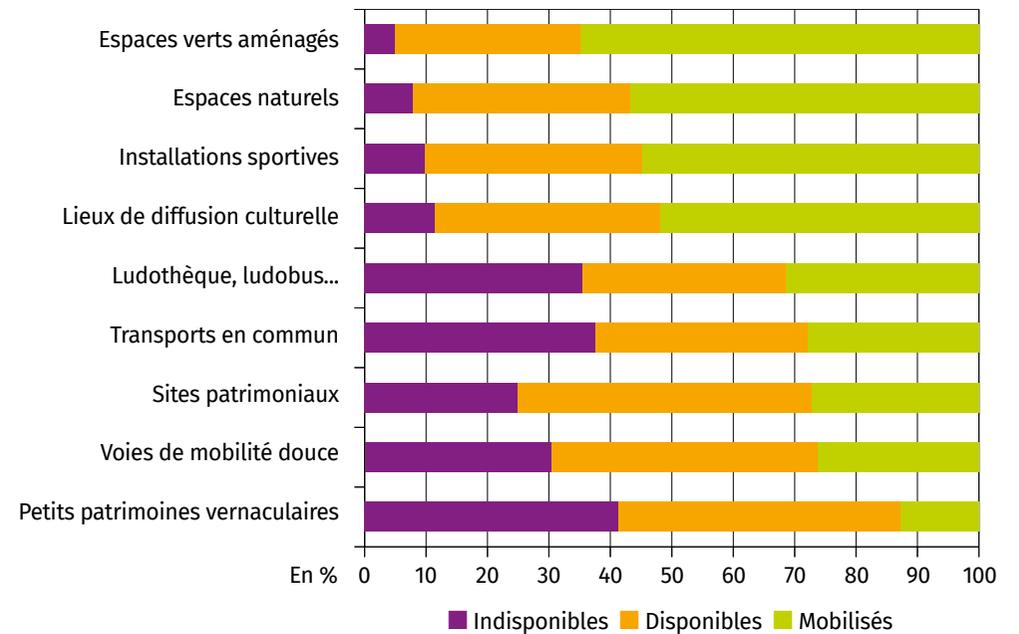
Les centres de loisirs ont également été interrogés sur leurs domaines d'activités privilégiés. En fonction des priorités exprimées par chacun des centres, chaque domaine d'activités obtient une « note de prédilection » allant de 1 à 9. Plus la note est élevée, plus le domaine est privilégié. Ainsi quatre domaines se démarquent et sont très privilégiés par les centres avec une note supérieure à 6 : les pratiques artistiques, les pratiques physiques et sportives, les pratiques de découverte de l'environnement, du territoire et les jeux de société, de construction... À l'inverse, trois domaines obtiennent des notes relativement faibles (inférieures à 3), ce qui indique qu'ils sont peu privilégiés par les équipes éducatives des centres de loisirs : les pratiques de découverte de l'Europe et du monde, les pratiques autour du numérique et les pratiques d'échanges à caractère philosophique.

Ces notes sont congruentes avec d'autres données sur la nature des opportunités offertes par le territoire et utilisées par les équipes d'animation. Ainsi, les espaces verts aménagés, les espaces naturels et les installations de sport sont les plus prisés. Plus de 50 % des centres indiquent les utiliser pour leurs activités. Les lieux de diffusion culturelle font également partie des structures largement sollicitées par les centres de loisirs : il peut s'agir d'une bibliothèque, d'un cinéma ou

d'un théâtre. Les transports en commun et les ludothèques sont un peu moins mobilisés sans doute parce que moins présents sur les territoires. Enfin, d'autres éléments du patrimoine local, s'ils sont présents sur les territoires, ne sont pas identifiés comme des ressources éducatives de premier plan. Cette analyse est valable pour le petit patrimoine vernaculaire comme les lavoirs, les fours à pain, les murs, les pierriers tout comme pour les sites historiques, architecturaux ou industriels.

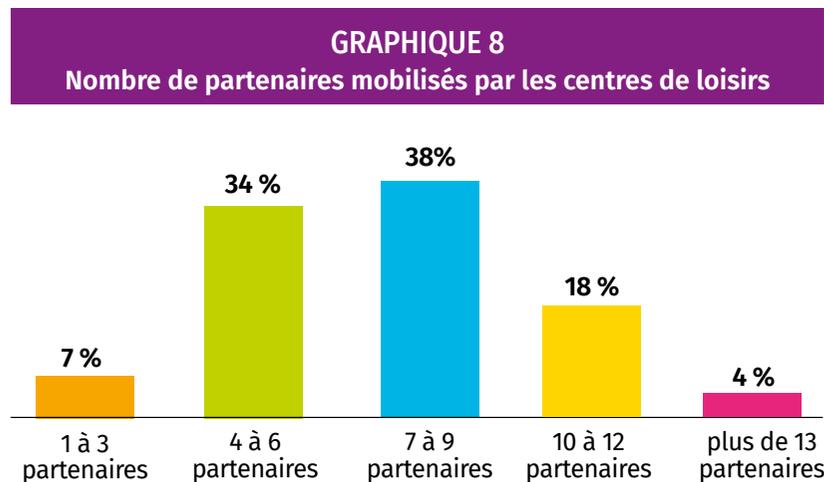
## GRAPHIQUE 7

Opportunités offertes par le territoire et leur utilisation par les équipes éducatives



Ces données sur la mobilisation des ressources présentes sur le territoire montrent que le centre de loisirs organisé le mercredi est ouvert sur son environnement. Cette réalité se matérialise aussi via le nombre de partenaires auxquels les centres de loisirs s'associent pour développer leur activité. En moyenne, les centres de loisirs indiquent avoir un peu plus de sept partenaires. Contrairement à une idée préconçue, les centres de loisirs situés en milieu urbain n'ont significativement pas un nombre de partenaires supérieur aux centres de loisirs ruraux.

Parmi les différentes catégories de partenaires, certaines semblent incontournables comme les établissements scolaires, les services des collectivités, les associations sportives, les associations d'animation du troisième âge et les prestataires privés d'activités. Ces entités sont des partenaires pour plus de 65 % des centres de loisirs. Les autres catégories de partenaires sont mobilisées de manière assez équilibrée par les centres de loisirs. Une fois de plus, il est avéré que les questions européennes et internationales peinent à trouver un écho favorable car seuls 7 % des centres de loisirs sont engagés dans des projets avec un comité de jumelage, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) ou une association de réfugiés.



© Les Francas d'Ille-et-Vilaine

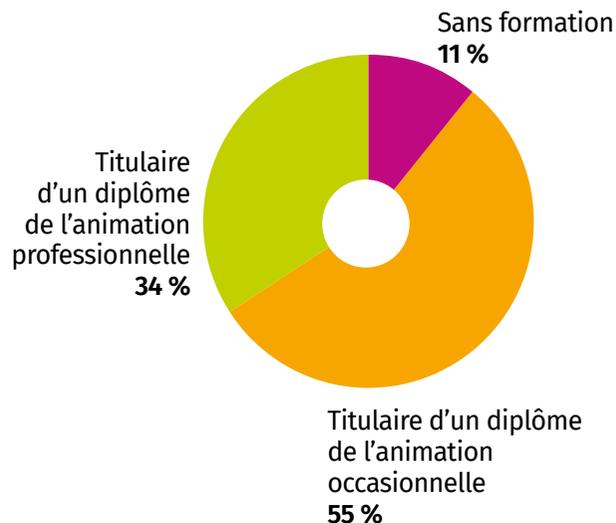
L'enquête « Le périscolaire à la loupe » publiée en juin 2022 avait montré la grande hétérogénéité des modalités d'organisation des temps périscolaires : statut de l'organisateur, modalités de contractualisation, gestion et qualité des locaux, lien avec l'école. L'enquête 2023 confirme cette tendance, en faisant le constat d'une grande diversité des domaines d'activités, des partenaires et des opportunités du territoire saisies par les centres de loisirs. Une autre tendance indique que les activités se déroulant à l'extérieur, et plus particulièrement dans la nature ou dans un environnement naturel aménagé sont particulièrement prisées. Sans doute, offrent-elles le cadre nécessaire aux besoins des enfants de s'aérer, de se défouler, de se ressourcer. 



## Des équipes qui se professionnalisent mais toujours incomplètes !



**GRAPHIQUE 9**  
Composition des équipes des centres



**d**ans la continuité de l'enquête<sup>5</sup> menée à l'automne 2022, l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs a souhaité poser un regard sur le recrutement et l'état des équipes qui donnent vie aux centres de loisirs des temps périscolaires, plus particulièrement ceux du mercredi.

**e**n moyenne, les équipes (direction comprise) des centres ayant participé à l'enquête sont constituées à 34 % de personnes disposant d'une qualification professionnelle du secteur de l'animation (Graphique 9). 55 % sont titulaires d'un brevet de l'animation occasionnelle (BAFA ou BAFD). Enfin, 11 % des personnels sont sans qualification dans le domaine de l'animation socioculturelle..

**p**armi les personnels disposant d'une qualification professionnelle, les plus courantes correspondent aux diplômes de niveau 4 de la filière animation (79 % - tableau 1).

5 - [http://www.ensemblepourleducation.fr/sites/default/files/articles/files/les\\_francas\\_-\\_les\\_centres\\_de\\_loisirs\\_encore\\_sous\\_tension\\_-\\_rapport\\_2022.pdf](http://www.ensemblepourleducation.fr/sites/default/files/articles/files/les_francas_-_les_centres_de_loisirs_encore_sous_tension_-_rapport_2022.pdf)



© Les Francas de Vendée

**TABLEAU 1**  
Les qualifications professionnelles des équipes dans le détail

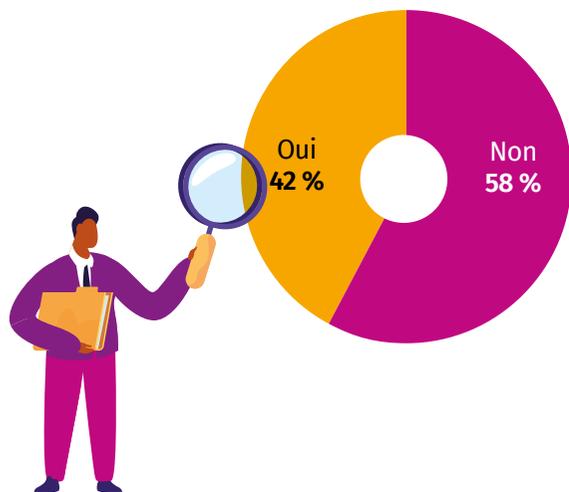
Titulaires d'un diplôme de niveau 4 de l'animation professionnelle (BPJEPS, BEATEP, Bac Pro animation...)	<b>80 %</b>
Titulaires d'un diplôme de niveau 3 de l'animation professionnelle ou équivalent (CQP périscolaire, CPJEPS...)	<b>20 %</b>

**42%**

des responsables des centres de loisirs indiquent qu'ils rencontrent toujours des difficultés de recrutement (graphique 10) tandis que 8 % des animateurs, animatrices, directeurs ou directrices manqueraient à l'appel. Ces chiffres sont à rapprocher des chiffres obtenus quelques semaines après la rentrée de septembre même si les conditions d'obtention de ces informations diffèrent quelque peu. Lors de l'enquête publiée en novembre 2022, 52 % des organisateurs déclaraient avoir rencontré des difficultés de recrutement et les besoins insatisfaits en matière de personnels s'établissaient à 25 %.

**GRAPHIQUE 10**

**Rencontrez-vous des difficultés pour avoir une équipe au complet ?**



**m**ême s'il est nécessaire de faire preuve d'une grande prudence dans l'exercice de la comparaison, il semble que ce chiffre soit moins élevé qu'à la rentrée de septembre. Une relativisation de cette baisse est sans doute à opérer au regard des stratégies mises en place par les organisateurs. Depuis novembre 2022, ils se sont effectivement mobilisés pour réduire les difficultés de recrutement, en continuant à chercher du personnel, en limitant le nombre de places ouvertes ou en recourant aux taux d'encadrement assouplis. Malgré tout, ces difficultés restent très prégnantes pour l'organisateur et ont de profondes conséquences sur l'accueil des enfants. À de nombreuses reprises, ces difficultés de recrutement et de stabilité des équipes sont évoquées par les centres pour expliquer leur incapacité ou leur impossibilité de donner vie aux projets des enfants, de gérer les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités, d'associer les enfants au fonctionnement du centre... etc (cf parties 1 et 2). 

© Les Francas du Jura





## 5 Conclusion



© Les Francas d'Ille-et-Vilaine

La formulation du titre de l'enquête, « le mercredi, une parenthèse dans la semaine des enfants », suggère une mise en tension entre le mercredi et les autres jours, ceux pleinement consacrés à l'école. Il y aurait donc des journées consacrées au temps scolaire et des journées (ou des demi-journées) tournées vers d'autres formes d'accueil et d'activités. S'agissant d'une parenthèse, il est attendu que ces journées (ou demi-journées) soient différentes dans leurs contenus et / ou dans leur structuration.

À la dernière question de l'enquête « *Au final, pour vous, le centre de loisirs du mercredi constitue-t-il une parenthèse dans la semaine des enfants ?* », une large majorité (92 %) des responsables de centres de loisirs répondent favorablement. Toutefois, ils sont très nombreux à introduire des limitations ou des restrictions à cette affirmation. La plupart des commentaires indiquent que la prise de distance avec les formes scolaires n'est pas assez marquée tant des points de vue contextuel, organisationnel qu'éducatif.

➤ **D'un point de vue contextuel**, le mercredi est un jour comme un autre. Les enfants viennent au centre de loisirs essentiellement parce que leurs parents travaillent. Ces derniers ont souvent les mêmes contraintes que les autres

jours. Cela conduit les enfants à vivre le mercredi avec les mêmes horaires de lever, le même temps d'éloignement de leur cadre familial (chambre, jouets, espaces extérieurs, fratrie...).

➤ **D'un point de vue organisationnel**, les fonctionnements tendent à se rapprocher des formes scolaires, avec une programmation établie au trimestre voire à l'année, avec une relation adultes/enfants très hiérarchisée. La possibilité d'action des enfants est acceptée mais trop souvent à la marge et généralement sur des sujets mineurs. L'isomorphisme entre école et centre de loisirs se traduit également par une organisation avec les mêmes tranches d'âge, les mêmes rythmes et parfois l'utilisation des mêmes locaux.

➤ **D'un point de vue éducatif**, le centre de loisirs s'attache souvent à produire des activités pour justifier et obtenir la reconnaissance de sa contribution éducative. Il vise la mobilisation ou l'acquisition de compétences et de connaissances, jugées essentielles dans la réussite scolaire.

En conclusion, le centre de loisirs doit oser se démarquer de la forme scolaire pour (re)devenir un espace d'éducation populaire. Pour cela, il a comme impératif de mobiliser ses ressources pour permettre aux enfants d'agencer et de penser leur vie collective, de découvrir le monde qui les entoure grâce à un certain nombre de parcours éducatifs et culturels, et, de former leur regard critique, par l'analyse des situations vécues.

**S**e revendiquer d'une dynamique d'éducation populaire, c'est aussi profiter de ces temps pour ne pas contribuer à la reproduction d'un certain nombre de représentations et d'inégalités dans l'accès aux savoirs, à la prise de parole, à la prise de décision, dans le choix de ses loisirs, de ses centres d'intérêts, de ses engagements et dans l'expression de son appartenance culturelle. Cette dynamique doit s'appuyer sur une conviction : le centre de loisirs n'est pas seulement éducatif par les activités qu'il propose. Il est éducatif par le cadre et les fonctionnements qui le régissent. Il l'est également par sa capacité à associer les enfants, les adolescentes et les adolescents à l'élaboration, la mise en vie et l'évolution de ses modalités de fonctionnement dans un cadre collectif et démocratique. Pour cela, l'enquête identifie au moins deux conditions à réunir :

### 1. Des équipes aptes à prendre en considération les enjeux éducatifs, sociaux et démocratiques.

Disposer d'équipes complètes, stables et formées en continue est nécessaire pour organiser la préparation pédagogique des accueils. L'objectif est de promouvoir des postures et des modes de fonctionnement où l'adulte est facilitateur, accompagnateur, animateur, « *celui qui donne vie à* » des démarches actives, coopératives, démocratiques...

6 – Définition étymologique d'animer, en latin *animare*



© Les Francas d'Ille-et-Vilaine

### 2. Une vision moins « productiviste » du centre de loisirs.

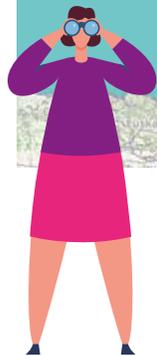
Le centre de loisirs est trop souvent perçu par sa mission d'activités. Les parents, les financeurs, les élus-es et parfois les équipes sont en attente d'une liste d'activités précises et planifiées (et si possible, le plus longtemps à l'avance). Parfois même, il peut être mal vécu que l'enfant n'ait eu aucune réalisation à rapporter à la maison. Pourtant, le centre de loisirs du mercredi est avant tout le lieu des loisirs et des temps libres. Laissons donc aux enfants la même possibilité qu'aux adultes de vivre ses moments comme bon leur semble : en activité ou pas, avec les pairs de leur choix et au rythme qui leur convient. **Q**

## IMAGINONS ENSEMBLE LE CENTRE DE LOISIRS DE TES RÊVES

**E**n collaboration avec Milan Presse, la Fédération nationale des Francas a publié une édition spéciale du magazine *1 jour, 1 Actu* sur le centre de loisirs éducatif des temps périscolaires. Cette publication s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans. Elle constitue un outil pédagogique pour animer des démarches participatives avec les enfants pour construire, animer, faire évoluer, évaluer... le projet d'un centre de loisirs éducatif des temps périscolaires. Disponible auprès des associations départementales des Francas. **Q**



# 306 réponses à l'enquête



Les données traitées pour les besoins de cette enquête sont issues de 306 centres de loisirs issus de 11 régions administratives et de 39 départements. Au sein des répondants les associations représentent la même part que les organisations publiques : 50 % des répondants correspondent à des associations et 50 % renvoient au bloc communal (communes et intercommunalités).

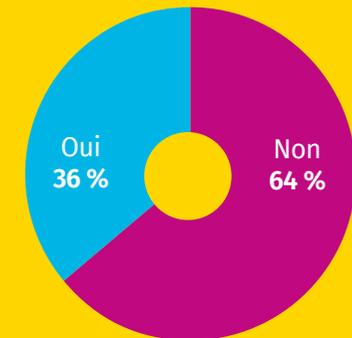
Les centres de loisirs volontaires pour participer à l'enquête sont implantés sur les territoires suivants :

- 59 % sur un territoire peu dense et 41 % sur un territoire très dense
- 70 % sur un territoire urbain et 30 % sur un territoire rural
- 13 % sur un territoire prioritaire au titre de la politique de la ville et de 10 % de territoire en Zone de revitalisation rurale (ZRR)

Sur le plan éducatif, 81 % de territoires d'implantation des centres ayant participé à l'enquête bénéficient d'un Projet éducatif territorial (PEdT). 61 % des centres sont signataires d'un Plan mercredi soit 76 % des centres situés sur un territoire PEdT. L'organisation des temps scolaires sur 4 jours d'école par semaine est majoritaire (80%) contre 20 % à 4,5 jours d'école par semaine. Il en découle que 82 % des centres interrogés sont ouverts toute la journée du mercredi et 18 % sont ouverts seulement l'après-midi. 🔍



Le centre de loisirs est-il adhérent aux Francas ou géré directement par les Francas ?



## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête a été réalisée durant la période du 8 février au 25 avril 2023. Les centres participant ont été identifiés par les associations départementales des Francas, parfois avec le concours d'institutions départementales telles que les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou les Services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES). Ces centres ont répondu de manière individuelle à un questionnaire en ligne semi-ouvert, basé sur des questions quantitatives (questions fermées avec des modalités de choix uniques ou multiples) et des questions qualitatives (questions ouvertes). Le travail de qualification des territoires est élaboré à partir de la typologie des communes destinée à décrire le système éducatif, établie par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse<sup>1</sup>.

L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs fait uniquement usage de logiciels libres. Il dispose d'une plateforme de saisie des données basée sur une instance du logiciel Limesurvey hébergée directement sur les serveurs internet des Francas. Cette plateforme a servi à la conception du questionnaire et la gestion des participant-es (invitation, suivi, etc).

La base de données est ensuite téléchargée depuis la plateforme pour son traitement via le logiciel R. Cet outil permet l'automatisation du traitement des données et la production de tableaux, de graphiques et l'extraction des verbatims.

Les différentes étapes de réalisation de cette enquête ont fait l'objet d'un terrain de stage pour deux étudiant-es en Master 1 de démographie de l'Institut de démographie de l'université Paris (IDUP - Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne).

1 – <https://www.education.gouv.fr/une-typologie-des-communes-pour-decrire-le-systeme-educatif-6524>

## FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANCAS

L'association est reconnue d'utilité publique, agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public, et compte 79 ans d'existence et d'expertises.

Les Francas sont initiateurs de pratiques pédagogiques innovantes, acteurs clés du développement des centres aérés et de loisirs, du développement de projets éducatifs territoriaux, acteurs de référence sur les droits des enfants.

Pour les Francas, c'est sur une planète vivable et dans une société démocratique, fraternelle, inclusive, éducatrice et émancipatrice que les enfants et les adolescent-es peuvent le mieux se construire et devenir des citoyen-nes accomplis.

## LES FRANCAS EN CHIFFRES CLÉS

- 1 700 000 enfants concernés, 83 associations départementales et territoriales membres
- 9 600 adhérent-es individuelles
- 1 063 associations, associations locales et collectivités territoriales adhérentes
- 900 élu-es des associations départementales
- 2 900 stagiaires de la formation professionnelle
- 6 300 jeunes en formation Bafa-Bafd



les francas

L'éducation en mouvement!

**Conception éditoriale :** Fédération nationale des Francas – **Directrice de la publication :** Irène Pequerul – **Rédaction :** Michaël Ramalhosa – **Analyse statistique :** Elisa le Berre et Enoch Badéa – **Assistance administrative :** Marie Chatelain – **Comité de lecture :** Pierre Benhalla, Charlène Bouchard, Mélanie Cournède, Elodie Donadieu, Emmanuel Fouilloux, Michel Pujol, Didier Rodet, Sylvie Rab et Yann Renault – **Conception graphique :** Dominique Lefilleul – Le fil graphique –

**Photos et illustrations :** © Les Francas, © Freepik.com – **Mentions légales :** Date : juin 2023 – Dépôt légal : mai 2023 – ISBN : 978-2-906487-80-2





© Les Francas du Jura

RETROUVEZ-NOUS SUR :



@FrancasFede



Les Francas



Les Francas

[www.centredeloisirseducatif.net](http://www.centredeloisirseducatif.net)



Fédération nationale des Francas

10-14, rue Tolain  
75980 Paris Cedex 20  
Tél. 01 44 64 21 00